

Règlement de Fonctionnement



1. Les activités

Les différentes activités organisées par la MECS sont obligatoires.

Seules les contre-indications médicales seront prises en compte.

2. Les sorties



Les **jeunes de moins de 16 ans** ne sont pas autorisés à sortir sans la présence d'un éducateur.

Les **adolescents de plus de 16 ans** ont la possibilité de mener à bien une activité seuls, à l'extérieur de l'établissement (loisirs personnels). Cette autorisation est soumise à l'accord des parents. L'autorisation parentale de sortie est signée pour une année.

Les majeurs peuvent sortir de l'établissement après avoir obtenu l'autorisation de l'éducateur.

3. Fumer



Conformément au Décret du 01 Février 2007, il est strictement **interdit de fumer à l'intérieur** et à proximité des locaux. L'interdiction de fumer est totale pour **les mineurs**, y compris à l'extérieur de l'établissement.

Pour les majeurs, des lieux spécifiques sont aménagés à cet effet.



4. Tenue et comportement adaptés

Chaque jeune doit adopter une tenue vestimentaire correcte, socialement adaptée.

L'accès aux toilettes est individuel.



5. Interdiction de se battre et d'insulter les jeunes et les adultes



6. Il est interdit de casser ou détériorer le matériel et les locaux.

Les détériorations volontaires seront sanctionnées et facturées aux parents lorsque le jeune est mineur et au jeune lui-même lorsqu'il est majeur.



7. Interdiction de consommer de l'alcool

L'introduction ou l'usage de substances illégales, définies par la loi, et l'alcool sont strictement interdits sous peine d'exclusion.



8. Interdiction des armes et des couteaux

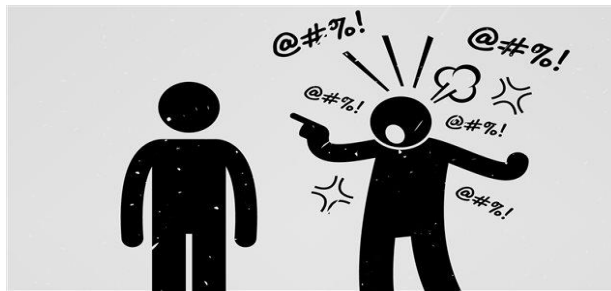
Il est interdit d'être en possession d'objets dangereux dont l'utilisation pourrait entraîner des blessures

9. Les relations amoureuses

1. « Ne pas montrer à tous ce qui est intime : le sexe, les seins, les fesses... »



2. « Ne pas avoir des mots et des gestes insultants »



3. « La relation amoureuse est possible que lorsqu' elle est partagée par les deux intéressés»



4. « On touche l'Autre que lorsqu'il est d'accord »



5. « La relation amoureuse n'est pas collective, elle n'est pas montrée aux regards de tous, elle doit rester discrète »



6. Les rapports sexuels sont interdits



Lu le

Signature